

## CHAPITRE III

### L'AMBIANCE POLITIQUE ET RELIGIEUSE DES ANNÉES 1830

*Etienne HOFMANN*

Donner à Lausanne, à la fin des années 1830, un cours sur Port-Royal n'est à première vue pas anodin. Avec un certain recul, on pourrait presque dire qu'il y a de la provocation ou de la naïveté à venir parler du jansénisme dans un pays protestant en proie à une crise religieuse et au moment même où la discussion de la nouvelle loi ecclésiastique agite les esprits. En plus de cette question épineuse, il y a en arrière-fond, un problème politique et diplomatique qu'on ne peut pas négliger : la Suisse entretient des relations passablement refroidies avec la France et le Canton de Vaud a montré plusieurs fois une attitude intransigeante à l'égard de son puissant voisin. C'est encore le moment où le radicalisme se constitue comme une force ascendante, avec des répercussions importantes sur la vie politique vaudoise, précisément dans les domaines de l'instruction publique et des cultes.

Ainsi, la présence de Sainte-Beuve à Lausanne est particulièrement intéressante pour l'analyse de l'ambiance politique et religieuse. Insufflé par petites doses, trois fois par semaine, à l'élite intellectuelle du pays, le Port-Royal de Sainte-Beuve pourrait servir de test idéal pour sonder la sensibilité et les mentalités lausannoises d'alors. On peut même avancer que cette situation se présente très rarement pour l'historien des idées, du moins dans un pays comme le nôtre, éloigné d'une capitale culturelle importante.

Or, il faut bien avouer qu'on reste sur sa faim. Le sujet choisi ne laissait pas d'être, sinon explosif au moins révélateur, et les réactions

sont assez insignifiantes. René Bray<sup>1</sup>, qui les a décrites et commentées avec tant de soin, nous montre que ce cours n'a finalement provoqué que des remous de surface et que le côté mondain a évacué ou camouflé des questions beaucoup plus importantes que celles de savoir si Sainte-Beuve était beau ou laid, s'il lisait son cours plutôt que de l'improviser, si son sujet était trop spécialisé, etc.

Sans doute, René Bray n'oublie jamais de dire que telle réaction, comme l'article de Gaullieur dans le *Nouvelliste*, se comprend beaucoup mieux si l'on sait que l'organe radical s'en prend aux mômiers, à travers Sainte-Beuve. Mais le contexte politico-religieux apparaît davantage comme un simple décor, comme un lointain plutôt flou, devant lequel se joue une pièce beaucoup plus intimiste. Port-Royal aurait dû, semble-t-il, susciter un débat plus nourri, plus sérieux que les parodies du café Morand et la sympathique réplique de M. Delacaverne !

Illusion rétrospective de l'historien frustré ? Je veux bien. Mais l'absence de données, le silence des sources doivent nous interroger tout autant. Il faut dépasser les aspects anecdotiques pour tenter de discerner quels étaient les enjeux véritables et pour dégager une série de questions comme celles-ci : quelles pouvaient être les intentions de ceux qui ont attiré Sainte-Beuve à Lausanne, en dehors de l'amical espoir de voir son âme revigorée et convertie par l'atmosphère du Réveil lémanique ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de vrai débat autour des relations entre jansénisme et protestantisme dans une ambiance aussi favorable ?

Cet exposé ne prétend pas résoudre ces problèmes. Il voudrait plus modestement donner plus de relief à ce décor politico-religieux, afin de montrer qu'il y a incontestablement un décalage entre son importance et l'insignifiance des réactions au cours sur Port-Royal.

Dans un premier temps, je passerai rapidement en revue la tension diplomatique caractéristique de ces années, puis je présenterai les raisons principales de l'émergence du radicalisme, à la gauche du courant libéral dont il est issu, enfin je jetterai un bref aperçu sur le mouvement religieux.

---

<sup>1</sup> René BRAY, *Sainte-Beuve à l'Académie de Lausanne. Chronique du cours sur Port-Royal, 1837-1838*, Paris, E. Droz, Lausanne, F. Rouge, 1937.

## I. Le contexte diplomatique<sup>2</sup>

La Suisse est, jusqu'à la constitution de 1848, une confédération de vingt-deux petits Etats indépendants que la Diète, réunion des députés cantonaux, ne parvient presque jamais à rendre solidaires les uns des autres face aux multiples ingérences des puissances de la Sainte-Alliance. Cette situation était rendue encore plus délicate par la présence de nombreux réfugiés, issus des répressions consécutives aux révolutions de 1830. L'Autriche et la France s'inquiètent particulièrement des menées et de la propagande de Mazzini, qui tente, à partir de la Suisse, de soulever la Savoie lors d'une expédition rocambolesque en janvier-février 1834 et qui fonde, en avril, la Jeune Europe, alliance des peuples contre les rois. Mazzini, croit-on, fait ainsi de la Suisse un nid de révolutionnaires et de comploteurs. Ces réfugiés et la cause qu'ils défendaient suscitaient en général la sympathie des populations locales.

Le gouvernement français, bien que né lui-même des barricades de Juillet, adopte une attitude tout à fait conforme à celle des puissances de la Sainte-Alliance. Thiers prend prétexte des attentats contre Louis-Philippe – celui de Fieschi le 28 juillet 1835 et celui d'Alibaud le 25 juin 1836 – pour durcir sa position à l'égard des Confédérés. La nomination du duc de Montebello, en janvier 1836, comme ambassadeur de France en Suisse, homme dont l'hostilité à l'endroit de ce pays n'avait d'égale que son manque de tact et son incapacité dans les affaires, durcissait encore la situation.

Sous la pression de la France, les cantons prirent des mesures pour exclure de leur territoire les réfugiés jugés dangereux (*Conclusum* du 23 août 1836). A peine cet accord était-il intervenu, non sans résistance des cantons, que l'affaire Conseil (du nom d'un espion français) éclatait et envenimait une fois de plus les relations franco-suissees (août à novembre 1836).

La fin de l'année 1836 et le début de la suivante voient une accalmie. En effet, la France accepte, en novembre 1836, la réponse helvétique à propos de l'affaire Conseil et, le 2 janvier 1837, Mazzini quittait la Suisse pour l'Angleterre.

Cependant cette détente était très provisoire. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, bourgeois du canton de Thurgovie et officier

---

<sup>2</sup> Sur cette question, demeure inégalé l'ouvrage de Jean-Charles BIAUDET, *La Suisse et la Monarchie de Juillet, 1830-1838*, Lausanne, F. Roth, 1941 (Bibliothèque historique vaudoise, III), ch. 6 à 8.

d'artillerie dans les troupes suisses, avait tenté le 30 octobre 1836 un soulèvement à Strasbourg. La grâce que Louis-Philippe lui avait accordée et son départ pour les Etats-Unis en novembre avaient momentanément laissé l'affaire en suspens. Mais en été 1837, le prince était revenu en Thurgovie, au chevet de sa mère mourante, la duchesse de Saint-Leu. Après la mort de celle-ci, en octobre 1837, le prince ne fit pas mine de quitter sa patrie d'adoption. La France, qui jusqu'alors avait fermé les yeux sur cette présence, commença à presser le Directoire helvétique pour qu'il expulse cet encombrant personnage. Cette affaire dura un an, d'octobre 1837 à octobre 1838, jusqu'au départ volontaire de l'intéressé, ce qui dénoua une crise aiguë : on avait été à deux doigts d'un conflit armé.

Ainsi donc, l'on peut constater que le séjour de Sainte-Beuve à Lausanne correspond à la période de tension la plus vive entre les deux pays et que ces conflits duraient depuis au moins quatre ans. Sans doute, ces crises diplomatiques ne semblent pas avoir eu d'incidence sur le déroulement de l'enseignement beuvien. L'érudit parisien, poète romantique, n'avait rien d'un espion français. Mais il faut rappeler tout de même que ce contexte international englobe et provoque des réactions politiques plus locales, dont les interférences avec un cours sur Port-Royal peuvent paraître plus étroites : je veux parler de la montée du radicalisme.

## II. *Le radicalisme*<sup>3</sup>

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un parti, mais d'une tendance ou d'une attitude politique qui se dégage peu à peu du libéralisme. En décembre 1830, les libéraux vaudois avaient opéré en douceur un changement de régime et une nouvelle constitution régissait le Canton de Vaud depuis 1831. Comme il se produit toujours en pareil cas, les libéraux victorieux quittèrent leur position progressiste, qui avait été la leur jusque-là, pour adopter une attitude plus conservatrice, tandis qu'une aile gauche commençait à se manifester qui voyait dans les institutions nouvelles une étape et non un but définitivement atteint. Le clivage libéraux / radicaux reproduit

---

<sup>3</sup> Voir surtout les ouvrages d'André LASSERRE, *Henri Druet. Fondateur du radicalisme vaudois et homme d'Etat suisse, 1799-1855*, Lausanne Impr. centrale, 1960 (Bibliothèque historique vaudoise, XXIV) et de Gérald ARLETTAZ, *Libéralisme et société dans le Canton de Vaud, 1814-1845*, Lausanne, 1980 (Bibliothèque historique vaudoise, 67).

somme toute celui que l'on observe parallèlement en France entre partisans de la « résistance » et ceux du « mouvement ».

D'une manière un peu sommaire, il est possible de brosser les caractéristiques principales du radicalisme naissant :

D'abord, une volonté démocratique plus affichée que chez les libéraux ; la politique ne doit plus être l'affaire d'une élite cultivée disposant de tous les postes-clé, mais elle doit émaner d'une participation populaire. De ce fait, le respect des institutions établies passe au second plan, car les institutions doivent être le reflet de la volonté du peuple et celle-ci est à son tour tributaire de l'évolution générale des idées et des changements voulus par une Histoire en constants progrès. Les radicaux n'hésitent donc pas à s'en prendre par exemple aux traités de 1815 et même à la Constitution de 1831, que les libéraux considéraient comme indépasseable et presque intangible.

L'esprit radical incarne encore l'hostilité des gens de la campagne contre ceux de la ville, surtout de Lausanne. A cet égard, n'oublions pas de mentionner que les radicaux rejoignent l'autre extrême de l'éventail politique, les conservateurs, grands propriétaires terriens, qui manifestent aussi une grande méfiance envers les libéraux, mais pour d'autres raisons. La confusion est d'ailleurs entretenue par les radicaux qui n'hésitent pas à traiter d'aristocrates les libéraux, renvoyant dos-à-dos leurs adversaires de droite.

Enfin, le radicalisme charrie aussi de nombreux griefs contre l'Académie, pépinière de pasteurs et qui représente à ses yeux la quintessence de tout ce qu'il rejette, sur le plan social, politique et culturel. L'amalgame est vite fait entre le professeur ou le pasteur, le membre influent du Grand Conseil et l'habitant de la Cité. Certaines figures, comme celle de Charles Monard, correspondent, il est vrai jusqu'à la caricature, à ce portrait-robot servant de repoussoir à l'idéologie radicale.

On peut deviner aisément aussi que le clivage libéraux / radicaux reproduit en partie un conflit de générations.

Les caractéristiques que je viens de dessiner à grands traits, sans me préoccuper des nuances pourtant importantes, ne se distinguent que petit à petit. L'absence de structures politiques rigides, comme celle des partis modernes, empêche une vision claire et synthétique et invite à la prudence, d'autant que les grands thèmes idéologiques libéraux restent communs aux deux tendances. La séparation n'a pas lieu tellement au niveau des principes qu'à celui des modalités.

Qu'est-ce qui précipite cependant ce hiatus ? Le clivage s'opère essentiellement autour de deux pôles principaux : l'organisation politique de la Suisse et la question religieuse.

Simple confédération d'Etats souverains, la Suisse n'a pas de politique extérieure cohérente et ferme. Elle subit, comme on l'a dit, l'influence des puissances limitrophes. Dès le début des années 1830, mais surtout durant les crises de 1834 à 1838, le radicalisme émerge de cette prise de conscience d'une carence grave en fait d'institutions politiques suisses, capables de s'imposer à tous les cantons, notamment en ce qui concerne la politique étrangère. Une révision du Pacte de 1815 au moyen d'une constituante est alors réclamée, ce qui permettrait d'introduire une centralisation relative. Mais le Pacte de 1815 est un traité entre des Etats souverains ; pour le modifier, il faudrait l'unanimité des cantons ; les radicaux s'affirment en opposant à ce juridisme paralysant la nécessité d'une consultation populaire, dans laquelle la majorité des citoyens imposerait sa volonté. Ils contestent aux élites dirigeantes le droit de perpétuer, contre l'évolution des mentalités, une situation que les circonstances rendent de plus en plus dangereuse. Le soubassement du radicalisme, ou son point de départ si l'on préfère, se situe donc dans un nationalisme helvétique, dans la défense d'un sentiment patriotique commun à tous les suisses, malgré leurs immenses différences de langues, de religions et de cultures. Le radicalisme n'est pas spécifique à un canton, mais participe d'une nouvelle façon de se définir en tant que suisse dans l'Europe d'alors.

Cette tendance progressiste et réformiste se regroupe en 1831 dans une *Société de sûreté fédérale*, dont le but est de promouvoir l'idée d'une révision du Pacte par une constituante. Gérald Arlettaz constate que " les associations se transforment rapidement en cellules politiques très homogènes " et que " la Société de sûreté fédérale est [...] une pépinière de la future élite radicale " <sup>4</sup>. En 1835, cette société se transforme en *Association nationale*, dans le comité de laquelle se trouve Henri Druet, le leader du radicalisme vaudois. Ce regroupement en associations, avec un programme clair et défini, des porte-parole influents, dans une ambiance patriotique surchauffée par les heurts diplomatiques récents <sup>5</sup>, tout cela permet de donner au mouvement une ossature solide, une structure politique efficace, d'autant

---

<sup>4</sup> Gérald ARLETTAZ, *op. cit.*, p. 531.

<sup>5</sup> " De 1833 à 1836, la Confédération vit dans une véritable psychose de crise internationale, de guerre civile et d'invasion étrangère qui contribue à élargir le fossé entre la droite et la gauche " (*Ibid.*, p. 529).

qu'elle s'appuie sur une presse. Depuis 1834, en effet, le *Nouvelliste vaudois* entre dans la mouvance radicale. Celle-ci dispose de moyens pour lutter contre les tenants d'une politique plus timorée, plus respectueuse des traités et surtout elle peut s'appuyer, contrairement à ses adversaires, sur une opinion populaire répandue dans plusieurs cantons.

Cette montée du radicalisme peut être observée dans le Canton de Vaud lors des élections au Grand Conseil ; celles de 1836 marquent, selon Arlettaz, "une victoire pour les forces radicales". Le même auteur conclut :

Dès 1836, la scène politique vaudoise ne se divise plus en libéraux plus ou moins avancés et en conservateurs opposés au régime. L'avance du radicalisme a complètement changé les données : d'un côté, les radicaux entendent achever le processus révolutionnaire engagé en 1831 ; de l'autre, les libéraux prennent des attitudes de plus en plus conservatrices afin de préserver leur régime<sup>6</sup>.

Un des domaines importants, dans lesquels l'influence radicale se manifeste de plus en plus, est l'instruction publique. De 1834 à 1837, le Canton de Vaud modifie toutes ses lois scolaires, de l'école primaire à l'Académie et il crée une nouvelle Ecole normale pour la formation des instituteurs puis des institutrices. Durant les débats autour de ces questions primordiales, puisqu'à travers l'éducation c'est l'avenir de la société qui est en jeu, les radicaux ébranlent considérablement la suprématie libérale.

Le progrès du radicalisme va se poursuivre dans les années 1840 pour aboutir à la Révolution radicale de 1845 dans le Canton de Vaud et à la crise de 1848 sur le plan helvétique, d'où sortira la Constitution fédérale créant un Etat avec des institutions supracantonales répondant aux vœux des radicaux.

Il n'est pas nécessaire d'aller si loin pour notre propos. Constatons, une fois de plus, que les années qui précèdent la venue de Sainte-Beuve à Lausanne sont extrêmement importantes en ce qui concerne la politique locale. Le radicalisme, qui s'impose comme force montante et agissante dans le canton et qui se présente comme une conséquence directe de la crise diplomatique, est un mouvement qui a priori ne peut que se montrer méfiant à l'égard de l'érudit français, surtout à cause de la question religieuse qu'il faut évoquer maintenant.

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 517.

### III. La crise religieuse<sup>7</sup>

Il s'agit évidemment de l'élément le plus important pour notre propos. Nous avons déjà évoqué cette coïncidence entre le cours sur Port-Royal et le débat sur la loi ecclésiastique vaudoise qui mobilise tous les esprits. Mais la nouvelle loi, qui concerne davantage les rapports entre l'Eglise et l'Etat, doit être elle-même replacée dans un contexte plus large, celui d'une grave crise religieuse qui trouble les consciences dans ce pays depuis au moins une génération.

Rappelons d'abord que la Révolution de 1798 n'avait rien changé au statut de l'Eglise vaudoise. Les Bernois partis, celle-ci continue comme par le passé à être réglementée par les Ordonnances de 1773, maintenant une Eglise étroitement soumise au pouvoir politique. Cependant le clergé, formé de 170 pasteurs environ, jouissait dans la société vaudoise d'une très grande influence. Les pasteurs bénéficient alors d'un salaire très élevé, ils sont au sommet de la hiérarchie sociale, place que leur confère aussi le prestige de leur formation académique (l'Académie a pour rôle essentiel de former des pasteurs). La réputation de Lausanne dans le monde protestant contribue aussi à dorer le blason de cette petite élite sociale, dont le poids politique est considérable. Ainsi donc, si l'Eglise est soumise à l'Etat, celui-ci est fortement noyauté par le clergé.

Cette situation s'accommodait très bien d'une pratique religieuse très conformiste. La conscience religieuse, dans ce pays comme ailleurs, avait été érodée par l'influence des Lumières et se trouvait passablement endormie sous les habitudes.

On appelle « Réveil » précisément la réaction qui se fit jour dès le début du siècle, sous l'influence anglaise surtout, et qui entendait redonner toute son importance à la piété et à la ferveur religieuses. Le rôle de la prière, la manifestation plus ouverte des convictions, un esprit plus prosélyte et missionnaire caractérisent l'attitude des partisans d'une Eglise moins terne et davantage tournée vers des pratiques ostensibles de la foi chrétienne.

Mais les réunions de prières, appelées « conventicules », en dehors des services réguliers, et l'action de ceux qu'on appelle désormais « sectaires », « mômiens » ou « méthodistes » provoquent l'ire d'une

---

<sup>7</sup> Pages intéressantes sur ce sujet dans les livres cités d'A. Lasserre et de G. Arlettaz. L'ouvrage le plus détaillé reste celui déjà ancien de J. CART, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du dix-neuvième siècle*; Lausanne, G. Bridel, 1876, T. III-IV.

population, dont la mentalité est peu encline à ce genre de pratiques. Une grande partie du clergé était d'ailleurs hostile à ce mouvement. Le gouvernement de 1824 intervint brutalement et promulgua une loi interdisant purement et simplement, au nom du maintien de l'ordre public, toute réunion en dehors des offices. Loin de sombrer, le Réveil fut au contraire stimulé par cet effet martyr. Un besoin manifeste d'une spiritualité plus vive, après les périodes troublées de la Révolution, se fait sentir ici comme dans le reste de l'Europe. L'influence des sectaires grandit, grâce au développement de sociétés bibliques, du mouvement pour les écoles du dimanche, d'un journal, la *Feuille religieuse du canton de Vaud* créée dès 1826.

Les libéraux sont en porte-à-faux par rapport au mouvement du Réveil. D'un côté, en héritiers de la philosophie rationaliste des Lumières, ils ont une réaction de rejet à l'égard d'un mouvement qui leur paraît obscurantiste et réactionnaire. De l'autre, ils respectent, au nom de la liberté des consciences, le droit de chacun à manifester comme il l'entend ses convictions religieuses, dans les limites de la décence et du respect des mœurs. Rappelons peut-être qu'entre 1824 et 1831, Benjamin Constant publie à Paris ses cinq volumes *De la religion*, dans lesquels le théoricien libéral veut prouver, par une étude de nature anthropologique, la nécessité absolue de la liberté religieuse. Plus proche de ce pays, l'œuvre de Vinet et d'autres théologiens va dans le même sens. Les désordres consécutifs à la loi de 1824 viennent d'ailleurs prouver la justesse de l'interprétation libérale : l'intervention étatique en matière de conscience religieuse ne peut avoir qu'un effet contraire à son but.

C'est pourquoi, arrivés au pouvoir, les libéraux vont abolir, en 1834, la loi répressive de 1824. Dès lors, l'influence du Réveil se répand de plus en plus largement. Les excès de ce mouvement s'atténuent aussi.

Dans ce contexte déjà exalté surgit la question de la nouvelle loi ecclésiastique. Elle était rendue nécessaire par la Constitution de 1831 et devait remplacer les Ordonnances bernoises de 1773. Une commission avait été nommée en 1835, mais c'est deux ans après, en mai 1837, que celle-ci rendit son rapport. La procédure allait être longue et compliquée ; devant la division du clergé, le Conseil d'Etat fit un premier contre-projet, en appela à l'avis d'une Commission ecclésiastique en février 1838, un premier débat eut lieu cette même année au Grand Conseil, mais le Conseil d'Etat ayant à nouveau retiré son projet, ce n'est qu'en 1839 que la nouvelle loi fut enfin votée. Peu importe les détails de cette gestation difficile. Ce qu'il faut souligner,

c'est l'importance de cette actualité et l'effervescence de la classe politique tout juste sortie des débats sur la question scolaire.

Deux problèmes principaux étaient en fait à l'ordre du jour : Premièrement, l'Eglise dite nationale devait-elle être tout autant soumise à l'Etat que sous le régime bernois ? Ne valait-il pas mieux, comme le démontraient à l'envi les méfaits de la crise dont on était à peine sorti, considérer que les deux corps étaient distincts, sinon séparés comme l'auraient même voulu quelques esprits plus avancés comme Vinet ? A cette question était jointe celle de la conservation ou du rejet de la *Confession helvétique* de 1566, qui servait de charte doctrinale à l'Eglise vaudoise. Deuxièmement, il s'agissait de savoir si l'Eglise admettrait la participation des fidèles laïcs à sa direction : serait-ce une Eglise-société ou une Eglise-école, soumise à son clergé ? On voit que l'écheveau n'est pas simple à démêler.

Comme les protestants dissidents du Réveil optaient pour le maintien de la *Confession helvétique*, les radicaux eurent beau jeu de dénoncer comme sectaires ou méthodistes tous les partisans de ce maintien, qu'ils appartiennent ou non au Réveil. Les radicaux obtinrent ainsi l'appui d'une grande partie de l'opinion, auprès de qui les mômiers avaient mauvaise presse. Le Grand Conseil vota de ce fait la suppression de la *Confession helvétique*. Mais en 1839, les radicaux ne réussirent pas à faire passer dans la loi le projet d'une Eglise multitudiniste, avec une participation des fidèles. Néanmoins, cette nouvelle loi démontrait une fois encore quels progrès l'esprit du radicalisme avait opéré en quelques années.

#### IV. Conclusion

Nous avons pu, malgré un survol rapide, insister suffisamment sur la concomittance étonnante entre 1836 et 1838 de nombreux facteurs politiques et culturels qui éclairent singulièrement ce fait divers que serait, sans eux, le cours de Sainte-Beuve. On comprend j'espère comment le sujet de Port-Royal, à défaut de la personnalité du professeur, était tout sauf banal et dérisoire.

Les contemporains comme quelques critiques ont souligné, mais sans y accorder trop d'importance, la parenté qu'il pouvait y avoir

entre le jansénisme et l'esprit du Réveil<sup>8</sup>. Sans s'étendre sur la complexité théologique du problème de la grâce (jansénisme et calvinisme se rejoignent à propos de la prédestination), on pourrait au moins évoquer la question du rôle de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise. L'exemple de Port-Royal et des persécutions que cette communauté a subies de la part de l'Etat monarchique ne pouvait pas ne pas éveiller d'échos dans une opinion déjà meurtrie elle-même par une crise religieuse grave. Les radicaux, comme on peut le voir à travers Gaullieur et son intervention dans le *Nouvelliste*, voyaient dans le cours de Sainte-Beuve une manœuvre supplémentaire des méthodistes. Mais comment expliquer que les autres témoignages, dont on trouve le texte chez René Bray, soient quasiment muets sur le problème politique et doctrinal que ce cours suscitait *hic et nunc* ? Il est étonnant en tout cas que l'ouvrage si détaillé de J. Cart sur le « mouvement religieux » ne fasse aucune allusion à un débat quelconque sur ces questions.

Ce silence ne laisse pas d'étonner et je suggère pour terminer quelques hypothèses explicatives que des recherches plus longues permettraient peut-être de vérifier :

– l'aspect mondain éclipse à première vue des questions plus essentielles ; il y aurait donc une recherche à poursuivre dans le sens de l'histoire des mentalités ;

– le rôle personnel de Druet semble avoir été décisif. Le chef radical, le seul doctrinaire de son mouvement et celui qui disposait d'une forte culture philosophique et de connaissances théologiques incontestables, malgré sa haine des mômiers, a été favorable à la venue de Sainte-Beuve.

– il y a des questions que pose l'historien qui ne sont pas historiques ; en ce sens que l'historien a tendance à voir des problèmes là où les contemporains n'en voyaient pas. De ce point de vue, le cas Sainte-Beuve et son Port-Royal à Lausanne fournissent une belle leçon de modestie. Néanmoins, avant de s'avouer vaincu, l'historien

---

<sup>8</sup> Voir Gérard ARLETTAZ, p. 177 : « Par bien des aspects, une telle vision rapproche le Réveil protestant du jansénisme » ; et dans la note à laquelle l'auteur renvoie son lecteur, il est spécifié : « [...] bien qu'il y ait des différences notoires entre le jansénisme et le calvinisme. Pourtant dans une large mesure, la parenté est grande. Tout comme le jansénisme, la *Feuille religieuse du Canton de Vaud* partage la doctrine de la prédestination et oppose radicalement la foi des "élus" à la fébrilité des "mondains". La différence essentielle réside dans le refus de toute vie mondaine qui caractérise les jansénistes les plus absolus alors même que s'ils tendent à se détacher du monde, les néo-calvinistes élaborent une véritable doctrine sociale » (p. 654).

doit encore se demander si l'absence des réactions qu'il s'était attendu à trouver n'est pas significative d'un climat intellectuel particulier. Je suggérerais donc une approche plus sociologique et politique de la question religieuse des années 1820-1840, optique qui n'était pas celle de Cart.